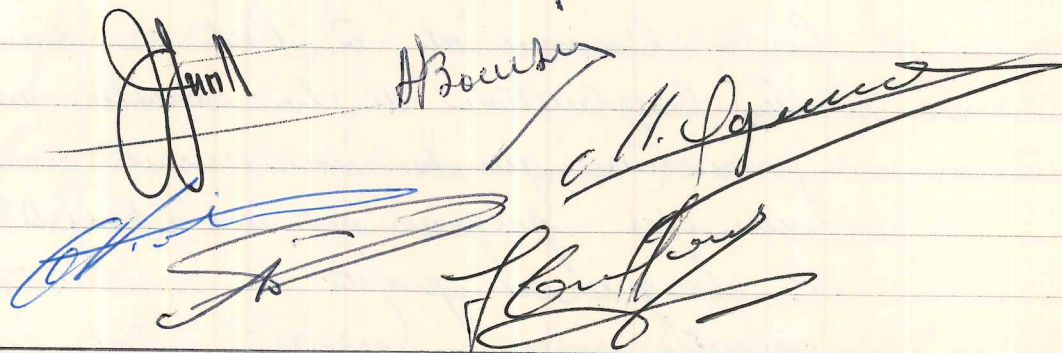


fil d'eau de la voie en contre bas. Il étudiera cette question et le Maire en informera l'Ingénieur des E. P. E.

Certaines observations sont présentées au sujet des travaux de voirie, notamment sur le récent goudronnage des trottoirs, sur les prochains travaux d'assainissement et Monsieur Deneux exprime encore ses craintes quant aux conséquences des futurs orages, il serait bon de doubler l'actuelle canalisation passant sous le trottoir de la D 153 par un collecteur de 60 cm traversant les terrains Marion et Chambon. La question sera de nouveau posée à l'Ingénieur des E. P. E.

La séance est ensuite levée à 23 h 15

The block contains several handwritten signatures in blue ink. From left to right, they appear to be: a signature starting with 'J', a signature starting with 'A', a signature starting with 'M. Deneux', and a signature starting with 'L'. There are also some scribbles and initials below the main signatures.

### Séance du Conseil Municipal du quatre juin mil neuf cent soixante quatre

Le quatre juin mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M<sup>s</sup> Judith, Deneux, Bauhen, Brolette, Legrand, Truffaut, Robert, Loyillon, Nic, Rabier.

Absent excusé : M<sup>s</sup> Cuvant

Absents : M<sup>s</sup> Gilles et Boursier

Secrétaire : M<sup>s</sup> Brolette

Le Président ouvre la séance et salue Monsieur Gervaise architecte urbaniste chargé du plan de détail de la Commune et Monsieur Jaquette Ingénieur E. P. E.

Il demande à Monsieur l'Architecte Urbaniste de renseigner le Conseil Municipal sur l'urbanisation projetée à l'intérieur du périmètre d'agglomération.

Monsieur Gewaise fait un clair exposé de ses conceptions et demandant les raisons qui militent en faveur de la création d'une rue reliant la gare à la route 191 - Cette voie aurait pour mission d'assurer la relation des habitants de la cité de "La Corbillasse" et ceux de la résidence du Petit Parc des Touzets avec la cité commerciale et le Marché qui seraient créés à l'ouest de la rue - Les terrains traversés seraient acquis par la Ste Rivaud.

Ils présentent une superficie d'environ 3 hectares 20 ares - Après la réservation de la surface de la route 55 ares environ, le promoteur envisagerait la construction de chaque côté de la voie, à l'ouest le Centre Commercial, à l'est des immeubles d'habitation.

La construction de la nouvelle rue serait faite par le promoteur qui la considérerait comme une voie de liaison entre ses programmes des "Touzets" et de "La Corbillasse" et lorsque ses projets de construction en bordure seront exécutés, il la remettra à la Commune qui l'intégrera dans son réseau de voies communales.

Après les demandes d'explications formulées par M. Violette - Robert Loizillon, Monsieur Deneuse déclare que l'examen de ce projet devrait être reporté après le renouvellement du Conseil Municipal en 1955 et que nous devrions nous borner à la continuation de l'assainissement de nos actuelles rues.

Le Maire lui répond que la création de cette voie répond à des besoins immédiats en concordance avec les constructions de la Corbillasse et des Touzets qui impliquent obligatoirement l'implantation d'un Centre Commercial et que si nous renvoyons à plus tard l'étude du projet nous n'aurons plus le bénéfice de la gratuité de l'opération et qu'il faudra de toute façon placer quelque part le centre commercial ce qui posera de nouveaux problèmes, que, d'autre part, ce ne ralentira en aucune façon l'assainissement restant à faire. Il a d'ailleurs demandé à Monsieur l'Ingénieur C. P. E. d'étudier le placement des collecteurs d'égout dans les rues de Midly et de la Fontaine.

Les programmes peuvent donc être réalisés conjointement et le prochain Conseil Municipal se devra de les poursuivre, l'évolution de la localité les

imposant impérativement.

Le Maire remercie Monsieur Gervaise architecte urbaniste de ses explications ainsi que Monsieur Jacquette Ingénieur E.P. de ses pertinents conseils. Ces personnalités quittent l'Assemblée.

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité du projet.

Monsieur Touffaut intervient pour que la largeur de la chaussée soit réduite de 17 mètres à 15 mètres. Le Conseil Municipal accepte cet amendement ce qui donnera une voie de 9 mètres et deux trottoirs de 3 mètres chacun.

Le Conseil Municipal prend la délibération de créer cette rue en spécifiant que sa construction et son assainissement se feront aux frais du promoteur qui la remettra à la commune une fois ses programmes de construction réalisés. Le vote étant intervenu par 9 voix pour contre 1 voix (M. Deneuse).

Le Président informe l'Assemblée qu'il a signé le 26 mai en l'étude de Maître Gilles l'acte de vente par les héritiers Marion à la commune de Werny, d'une parcelle de 242 m<sup>2</sup> au prix accepté par les Domaines de 16<sup>50</sup> le m<sup>2</sup>, soit 3.993<sup>50</sup>. Cette opération ayant pour but l'aménagement du débouché de la Départ<sup>al</sup> 137 sur la Départ<sup>al</sup> 153. Il demande au Conseil Municipal de prendre la délibération de remise de ce terrain à l'Administration des Ponts et Chaussées, ce qu'il fait à l'unanimité.

Le Président dit ensuite que l'entreprise "Les Travaux routiers" ayant été déclarée adjudicataire des travaux d'assainissement du programme 1964, avec un rabais de 1% sur le prix d'adjudication de 240 000 francs, le Conseil Municipal doit prendre la délibération autorisant son Maire à passer le marché en rappelant son mode de financement.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation sollicitée.

Le Président informe l'Assemblée que Monsieur l'Inspecteur d'Académie ayant fait le 13 Mai devant le Conseil Général un exposé de la réforme de l'enseignement, il en a tiré un condensé qu'il estime utile de lire, les mesures qui vont découler de cette

réforme allant avoir une incidence sur les projets en cours.

Il conclut en disant qu'en raison de l'expansion de notre Commune qui se fait actuellement et s'accélérera entre 1966 et 1970, il faudra envisager la construction d'un Collège d'enseignement Secondaire (C.E.S) et d'un Collège d'enseignement technique Court dont les études mèneront au C.A.P., alors qu'avant l'exposé de la réforme nous prévoyions un C.E.G. et un lycée technique. Par contre nos provisions en classes primaires devront être réduites.

Ce devra faire l'objet d'études suivant la répartition évaluée des populations scolaires résultant de l'occupation des zones qui seront urbanisées.

A cet effet il réunira la semaine prochaine Madame l'Inspectrice Primaire, Mademoiselle d'Herbez de la Tour Architecte désigné pour la construction des bâtiments scolaires, Monsieur Gervaise urbaniste, le directeur et la directrice de nos Ecoles, Monsieur Deneux et lui-même afin que soient définies les grandes lignes des programmes de constructions scolaires.

Le Président entretient ensuite le Conseil Municipal des travaux complémentaires qui doivent être faits aux garages de la rue de la Sablière : branchement à l'égout des eaux pluviales et usées des garages et d'une partie du groupe scolaire contigu.

Création d'une fosse d'entretien et de visite des véhicules  
Création d'un escalier de service entre la chaufferie et la cour de l'Ecole - Aménagement de deux lavabos et d'un poste d'eau à l'intérieur des garages - Fourniture et pose de lettres formant les inscriptions suivantes :

Service de voirie - MENECY - Service d'Incendie.

Le Conseil Municipal autorise ces travaux supplémentaires.

Le Maire avise le Conseil Municipal de la visite qu'il a eue la semaine écoulée du Directeur de l'Office National d'Editions Officielles qui propose d'éditer le bulletin Municipal de notre Commune comme elle édite un certain nombre de publications Communales dont la dernière en date est celle de Rais-Prangis.

Le bulletin qui pourrait être annuel et entièrement gratuit et la Convention attribuerait à l'éditeur, l'édita-

... suite de son édition pendant 5 années, il constituerait une liaison avec nos administrés et contiendrait d'utiles renseignements que nos concitoyens auraient intérêt à connaître.

Le Conseil Municipal après examen de deux publications de cet ordre accepte la création d'un bulletin Municipal et autorise son Maire à signer la convention proposée par l'éditeur.

La confection du bulletin sera faite par une Commission prise au sein du Conseil Municipal - Le premier numéro pourrait paraître en Octobre.

La Commune d'Ornoy ayant prévu le renforcement de son éclairage public a demandé un devis de travaux à l'entreprise Forelum qui a fourni une estimation séparée pour la rue Emile Mignon appartenant aux deux localités, la dépense totale serait pour les 9 foyers à fluorescence de 3805,80, la part de Mennecey étant de 50% s'éleverait à 1902,90, Ornoy finançant la totalité par un emprunt contracté par le Syndicat d'Electricité Intercommunal, nous aurons à régler une très faible annuité. Le Conseil Municipal autorise son Maire à donner son accord à la Commune d'Ornoy pour les travaux à entreprendre dans la rue Emile Mignon.

Le Président lit une lettre de la Direction des Affaires Economiques de la Préfecture faisant part du vœu émis par le Conseil des Prud'hommes de Corbeil - Essonnes tendant à porter à 15 francs la vacation allouée à ses conseillers.

Considérant que l'indemnité actuelle de 6<sup>fr</sup>60 pour 3 heures de vacation a été fixée par décret et ne peut être modifiée que par un autre décret,

Considérant aussi que le taux de la vacation est très faible et que la demande du Conseil des Prud'hommes est justifiée,

Le Conseil Municipal décide de s'associer au vœu du Conseil des Prud'hommes de Corbeil - Essonnes et de prendre à sa charge de la Commune la part de la dépense qui résulterait de la majoration éventuelle.

Le Maire dit à l'Assemblée qu'il a eu à la Foire de Paris la démonstration d'un appareil de photocopie

simple et rapide au stand Kodak Pathé.

Il estime que cet appareil rendrait de grands services en Mairie, il permettrait de conserver les doubles de certaines pièces dont il faut se désaisir au profit de l'autorité de tutelle.

Cet appareil coûte 950<sup>x</sup> et une ristourne de 10% pourrait nous être consentie.

Le Conseil Municipal décide d'en faire l'acquisition.

Le Président informe le Conseil Municipal que la Société Auxiliaire de Crédits pourrait consentir un prêt-relai de 600.000 francs pour le financement des travaux de construction de la Caserne de Genolarmerie en attendant l'octroi de celui à long terme de la Caisse des Dépôts et Consignations; son taux serait de 6%.

Le prêt-relai pour une durée de 2 à 5 ans permettrait le démarrage rapide de la construction de la Caserne.

Le Conseil Municipal prend la délibération approuvant ce prêt-relai et sollicitant l'approbation de l'autorité de tutelle.

Le Maire signale que la décharge publique de la route de Melun est absolument pleine et qu'il a écrit à Madame Durand Charles d'Etampes propriétaire de l'ancienne Sablière expropriée autrefois par Monsieur Vignerot, de louer cette sablière ou la vendre à la Commune.

Madame Durand a répondu téléphoniquement qu'elle s'y refusait protestant que son fils en a besoin pendant la période de chasse.

Devant ce refus et l'impossibilité de trouver un autre lieu de décharge le Maire envisage d'envoyer les ferrailles et les verres brisés à la décharge contrôlée de Vert-le-Grand.

Monsieur Rabier suggère de demander soit à l'entreprise Parachini soit à Panhard de recevoir dans leurs fouilles nos ordures imputrescibles.

Monsieur Robert suggère de demander à l'entreprise Zammit un devis pour un service d'enlèvement dont la commune pourrait se désaisir.

Le Maire demandera les renseignements désirés et les soumettra à l'examen du Conseil Municipal.

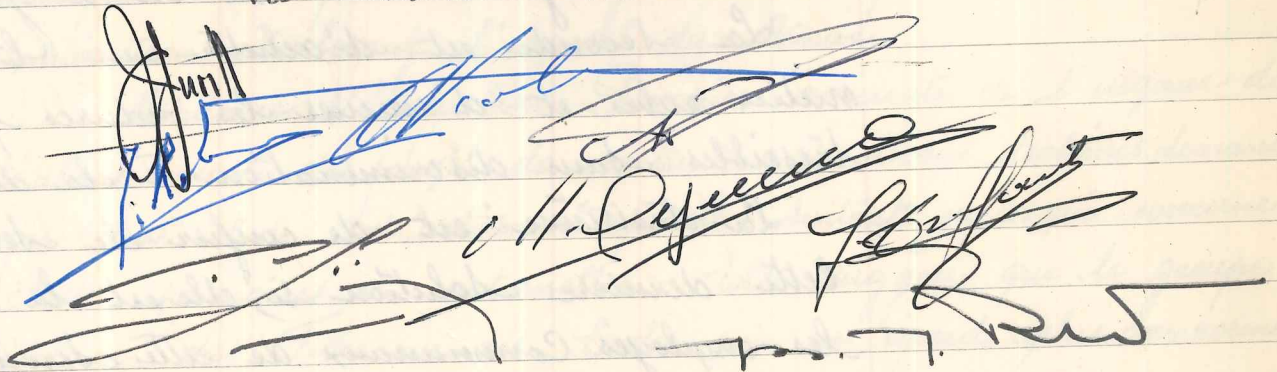
Le Maire fait ensuite une communication au sujet des attributions de logements dans les H.L.M.

Il dit que l'échelonnement de la mise à disposition des immeubles, le bâtiment C pour le début d'Octobre, le bâtiment B pour le début d'Octobre et le bâtiment A pour le début de Janvier 1955 suscite d'inévitables jalousies chez certains postulants n'ayant pas bénéficié des premières attributions et s'estimant également prioritaires, comme aussi de véhémentes critiques appuyées par des informations erronées ou tendancieuses et bien entendu.

Comme le Maire est jugé comme le responsable de ce qui semble contrarier la satisfaction de chacun il reçoit des quantités de doléances et de demandes d'explications (pourquoi un tel et pourquoi pas moi !!).

Il cite nombre de cas où il a pu rétablir la vérité. En ce qui concerne des désistements d'attributaires au profit de jeunes ménages ou de futurs jeunes ménages, il a accepté des mutations et les a transmises avec avis favorable au "Foyer du travailleur" qui les a satisfaites, estimant qu'elles ne lésaient en aucune façon l'ordre de priorité donné par la Commission Municipale aux dossiers qui lui ont été soumis et qu'elle a étudiés avec la plus complète impartialité. Le Conseil Municipal a admis cette façon de voir.

La séance est ensuite levée à 21 h 15



Séance du Conseil Municipal du vingt quatre Juin mil neuf cent soixante quatre.

Le vingt quatre Juin mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Legrand - Violette.